

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 19 novembre 2023, 9h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

|             |                 |
|-------------|-----------------|
| Maire       | Yves Dubé       |
| Conseillers | Pierre Bourget  |
|             | Victor Fournier |
|             | Karine Goulet   |
|             | Renée Thiboutot |
|             | Steve Fontaine  |
|             | Réjean Fournier |

**ABSENCE (S) :****SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Directrice générale         | Isabelle D'Amours |
| Directrice générale adjoint | Jennifer Melançon |
| Greffière adjointe          | Sylvie Lafleur    |

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2023-314*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que l'ordre du jour soit adopté telquel.

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE****4.1 Guide à l'intention des organismes Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Directeur adjoint**

*Résolution no 2023-315*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, Poularies, Sainte-Hélène de Mancebourg, La Sarre ainsi que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon désirent présenter un projet d'embauche pour un directeur adjoint, dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre s'engage à participer au projet d'embauche d'un directeur adjoint au service de prévention incendie et de sécurité civile et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE la directrice générale Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

#### **4.2 Guide à l'intention des organismes Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Coordonnateur administratif et Préventionniste**

*Résolution no 2023-316*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, Poularies, Sainte-Hélène de Mancebourg, La Sarre ainsi que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon désirent présenter un projet d'embauche pour un coordonnateur administratif et un préventionniste dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre s'engage à participer au projet d'embauche d'un coordonnateur administratif et d'un préventionniste au service de prévention incendie et de sécurité civile et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE la directrice générale Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2023-317*

La prochaine séance est prévue le 5 décembre 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 9 h 10.

Yves Dubé  
Maire

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe